



**MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN**  
1589, rue Principale  
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0  
Tél. : (819) 828-2872      Téléc. : (819) 828-0442

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 409 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

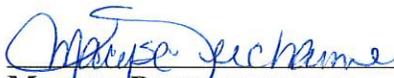
**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le *Règlement numéro 409 constituant le comité consultatif d'urbanisme*.

Le *Règlement numéro 409 constituant le comité consultatif d'urbanisme* est disponible au bureau de la municipalité situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien en (Québec) J0A 1C0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Adrien, ce 12 mai 2025.

  
\_\_\_\_\_  
MARYSE DUCHARME, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière